

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France en date du 29 mars 2018, approuvant la vente de l'ensemble immobilier situé au 36 rue des Otages à Amiens et des parcelles cadastrées AM 30, AM 33, AM 34 et AM 174, à la Compagnie de Phalsbourg ou à toute personne morale qui se substituerait à elle dont elle serait l'associée majoritaire, pour un montant de 4,1 millions d'euros HT/HD,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Yves DERUYTER**, Directeur Patrimoine et des Investissements de la CCI de région Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Madame Emmanuelle LANCE**, Responsable Juridique, à l'effet de signer tout avenant de prolongation à la promesse de vente en date du 19 juillet 2018 afférente à la cession de l'ensemble immobilier et des parcelles énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à la prolongation de ladite promesse.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 novembre 2018,



Philippe HOURDAIN